

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOUGY DU 17 juin 2003

1 – TARIF CAR RAMASSAGE SCOLAIRE

La participation des parents au frais du ramassage scolaire sont fixés comme suit pour l'année scolaire 2003/2004 :

- 1^{er} enfant 60 Euros
- 2^{ème} enfant 30 Euros
- 3^{ème} enfant 15 Euros

2 – REDEVANCE ORDURES MENAGERES

A compter du 1^{er} janvier 2004, la redevance des ordures ménagères s'établit comme suit :

- Ménages : 1 personne 28 €uros
- 2 personnes 56 €uros
- 3 personnes et plus 74 €uros

- Entreprises Moins de 5 salariés 38 €uros
- De 5 à 10 salariés 56 €uros
- Plus de 10 salariés 74 €uros
- Plus de 50 salariés 147 €uros
- Plus de 100 salariés 220 €uros
- Plus de 200 salariés 293 €uros

- Hôtel-restaurant et commerce de plus de 500 m² 93 €uros

3 – CONTROLE ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF

Conformément aux exigences de la Loi sur l'eau, le SIVOM de Bonneville à mis en place à partir de janvier 2003, une redevance d'assainissement individuel pour financer le service du contrôle de l'assainissement individuel et Collectif qui s'élève à 0.21 Euros/m³ d'eau. Une convention tripartite pour le recouvrement de cette redevance s'avère nécessaire. Celle-ci est approuvée et autorisation est donnée à Monsieur le Maire pour la signer.

4 – ZAC DU GRAND BOIS – TRAVAUX DE FINITION

SED est autorisée à lancer une consultation d'entreprises en vue de la réalisation de travaux de finition (banchements-trottoirs) du terrain cédé à HAM France.

5 – RAPPORT SUR L'EAU

Le compte rendu technique et financier ainsi que le rapport annuel de gestion des eaux de l'année 2002, établis par la C.G.E. sont approuvés.

6 – AMENAGEMENT ZONES POUR LE TRI SELECTIF

Le Marché de Maîtrise d'œuvre avec le Cabinet UGUET concernant l'aménagement d'un espace le tri sélectif est accepté. Le devis présenté par MJC Espaces Verts pour l'aménagement des zones Sapeurs Pompiers, Mairie, salle polyvalente, Rue de la Chapelle est également accepté.

7 – RENOUVELLEMENT BAIL APPARTEMENT COMMUNAL

Compte tenu que l'appartement sis au-dessus de la Mairie n'a fait l'objet d'aucune réservation par un instituteur, le bail conclu avec M. BONVALLE est renouvelé jusqu'au 30 juin 2004.

8 – CESSION GRATUITE DE TERRAIN

Le Conseil municipal accepte la cession gratuite du terrain cadastré A 470, lieu dit « Les Crus » par l'Association d'Education Populaire de VOUGY à la Commune, les charges et frais afférents à cette acquisition étant à la charge de la Commune et remercie vivement les membres de cette association de leur geste.

9 – AMENAGEMENT MAIRIE

Une rampe d'accès pour handicapés va être créée

La climatisation sera installée au secrétariat.

10 – Questions diverses

Une subvention exceptionnelle est attribuée à l'Association d'Accueil des familles de détenus à Bonneville

Vu pour être affiché le 20 juin 2003

conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,